

Commission permanente

du 31/10/2003

II-Questions budgétaires et financières

2 – Budget annexe Centrale d'Eau : Affectation du résultat 2002

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2002 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un excédent d'exécution de la section d'investissement de : 2 712 136.38 €
- Un résultat excédentaire de la section d'exploitation de : 1 785 970.89 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 1 183 284.27 €
- En recettes pour un montant de 1 404 021.73 €

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section d'exploitation pour l'exercice 2002, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part en report en section d'exploitation pour les montants suivants :

- Compte 1068 : excédent capitalisé : 1 073 284.89 €
- Compte 002 : excédent reporté : 712 686.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Affecte le résultat de la section d'exploitation pour l'exercice 2002 tel que présenté**
- **Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes**

**Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT**

J. BRIEND